



V1.5 - 24/01/24



Admission

Qualités requises

- Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements
- Faire preuve de rigueur, de précision et de méthode
- Sens des responsabilités
- Etre vigilant vis-à-vis des normes de sécurité et règlements techniques

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

Enseignement professionnel

- UP1 : Réalisation d'une installation (dont Prévention-Santé-Environnement)
- UP2 : Mise en service d'une installation
- UP3 : Maintenance d'une installation
- Habilitation électrique B1V

Enseignement général

- UG1 : Français - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- UG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- UG3 : Education physique et sportive



Missions en entreprise

- Identifier les risques professionnels et prévoir les mesures de prévention adaptées
- Préparer les opérations de réalisation, de mise en service, de maintenance
- Implanter, câbler, raccorder les matériels électriques
- Effectuer les vérifications, réglages, essais fonctionnels nécessaires à la mise en service de l'installation électrique
- Participer aux opérations nécessaires aux levées de réserves de l'installation
- Réaliser une opération de maintenance préventive et corrective
- Expliquer le fonctionnement de l'installation au client



Objectifs de la formation

Être capable de :

- réaliser une installation électrique domestique, tertiaire ou industrielle dans le respect des normes en vigueur
- effectuer la mise en service des installations et le réglage du matériel par des mesures appropriées
- assurer la maintenance des installations dans le respect des règles de sécurité.



Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme de **CAP Electricien**, de niveau 3.



Type de contrat et conditions d'admission

Durée	2 ans
Validation blocs de compétences	Non
Equivalence	Formation diplômante de niveau 3.
Suite de parcours et débouchés	<p>Poursuite des études en 1 an en MC (mention complémentaire) ou en 2 ans en bac professionnel ou en BP (brevet professionnel).</p> <p>Le titulaire de ce CAP intervient en tant qu'électricien dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures.</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38401/</p>
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	Aucun
Prérequis au contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise
Prérequis au contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 16 ans
Tarif	<p>7500 € / an</p> <p>Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter</p>

Nom du certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 13/04/2018

